

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2023-39

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
11	8	10

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à 20 heures, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, LE GURUN Luc, TOURNIER Roland, DE FOUGEROLLES May

Date de la convocation :

4 juin 2023

Date d'affichage :

4 juin 2023

Absents : SCOUARNEC Joseph donne procuration à EYMARD Marie-Renée, LE ROUX Frédéric donne procuration à LE ROUX François, GAILLARD Matthieu

Objet de la délibération :

**Election du délégué et
de ses suppléants pour
les sénatoriales**

Secrétaire de séance : May DE FOUGEROLLES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du préfet du Morbihan du 9 mai 2023 fixant les modes de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à désigner ou à élire,

Considérant la circulaire du ministre de l'intérieur et des outre mer du 30 mars 2023 concernant la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Luc LE GURUN, François LE ROUX et Mmes Claudine LE BERRE, May DE FOUGEROLLES. La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à la majorité de :

ARTICLE 1 : M. Philippe LE FUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

ARTICLE 2 : MM. SCOUARNEC Joseph, LE ROUX François et Mme LE BERRE Claudine ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Secrétaire de séance

May DE FOUGEROLLES

Le Maire

LE FUR Philippe